

Madame, Monsieur,

Le service de gestion change de logiciel comptable en ce début d'année.  
Les factures arriveront d'ici 15 jours sous forme informatique via vos boîtes mail.

**MERCI DE PRIVILEGIER LE TELEPAIEMENT.** (Le lien sera sur la facture de restauration)

**Plusieurs possibilités de règlement : (attention à bien respecter le montant au centime près)**

- **Télépaiement à privilégier :** en utilisant le lien suivant :  
<https://teleservices.education.gouv.fr>
- **Par virement bancaire** (coordonnées notées sur la facture) en notant le Nom prénom de l'élève
- **En espèce**
- **Par chèque à l'ordre du Collège Forain F Verdier**

**De plus, vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois :**

- Par chèque : veuillez noter au dos des chèques la date souhaitée d'encaissement.
- Par virement ou espèces : faire un courrier à la gestionnaire en précisant les dates de virement ou de versement

**Plus aucun changement de forfait n'est accepté pour ce trimestre.**

Pour changer de forfait au trimestre suivant : faire un courrier avant le 25 mars 2024 en mentionnant : nom, prénom, classe de l'élève et son nouveau forfait, signature des parents.



**Les élèves souhaitant faire le Jeûne prolongé lié à la pratique d'un culte doivent impérativement le signaler : 15 jours avant le début du jeûne par courrier mentionnant les dates officielles et signé des parents.**

**Les remises d'ordre seront effectuées sur le 3<sup>ème</sup> trimestre 2023-2024**

**Les élèves seront considérés comme externes pendant la période de jeun. S'ils venaient à manger, ils devront payer le repas au tarif externe : 4.50€**

Bonne réception.

Cordialement

Sylvaine GAILLARD - Gestionnaire  
Collège François VERDIER  
Route de la Salvetat 31490 LEGUEVIN  
Tél : 05.62.13.44.00 - Fax : 05.62.13.44.01